

Chers Adhérents et non adhérents

Un des sujets majeurs économiques de cette crise, pour nos entreprises, concerne « la perte d'exploitation » (garantie liée au contrat risques de toute entreprise), sujet majeur pour nous tous, étant donné les pertes de chiffres d'affaires enregistrés depuis le début de la crise du COVID-19.

Coté UMIH, nous œuvrons auprès des principaux intéressés (ministères, parlementaires, FFA, l'interpro, compagnies d'assurances en région) afin de défendre notre position, connue de vous tous « tout professionnel détenant un contrat d'assurances intégrant la garantie « perte d'exploitation » doit pouvoir accéder aux principes de prise en charge et donc de dédommagement. »

La bataille sur le sujet est excessivement âpre et sera certainement longue, à moins d'avoir des armes en vue de vous défendre et d'obtenir gain de cause auprès des pouvoirs publics et du monde de l'assurance.

COMMENT : Vous envoyez un mail à votre assureur concernant la demande de prise en charge de la perte d'exploitation et vous demandez une réponse par retour de mail.

Dès retour de la réponse, vous adressez à notre secrétariat umih07@free.fr la réponse de l'assureur, en mentionnant bien la date d'envoi du mail, la date de retour et le nom de la compagnie, s'il n'apparaît pas sur celui-ci.

OBJECTIF : le plus grand nombre de « position de refus » d'assureurs, permettront, à nos dirigeants nationaux de faire pression « au plus haut » niveau de l'Etat.

Il nous faut continuer à agir à tous les niveaux et intensifier notre pression, afin d'être entendu afin que vos droits soient respectés.

Je vous remercie, d'ores et déjà de votre prochain retour, c'est comme cela que nous pourrons remporter ce défi contre des « conglomérats financiers » forts éloignés des conséquences économiques pour nos TPE et PME.

Sachant pouvoir compter sur vous.

Raymond Laffont

Président umih07